



AGENCE FRANÇAISE  
DE SÉCURITÉ SANITAIRE  
DES ALIMENTS

Afssa – dossier n°2008-0828 C MOUSSE ANTI-LISERONS

Maisons-Alfort, le 30 octobre 2008

LA DIRECTRICE GENERALE

## AVIS

**de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments  
relatif à la demande de changement de nom  
de la préparation phytopharmaceutique  
QUADRIMEX ANTI-LISERON AEROSOL, n° AMM 2010439 en  
C MOUSSE ANTI-LISERONS**

---

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a accusé réception le 24 octobre 2008 d'un dossier, déposé par CAUSSADE SAS, relatif à une demande de changement de nom de la préparation QUADRIMEX ANTI-LISERON AEROSOL en C MOUSSE ANTI-LISERONS.

Considérant que la préparation C MOUSSE ANTI-LISERONS est déclarée identique au produit QUADRIMEX ANTI-LISERON AEROSOL, dont l'autorisation de mise sur le marché, n° 2010439, est en cours de validité.

Considérant que la composition intégrale déclarée pour C MOUSSE ANTI-LISERONS est bien identique à celle déclarée pour QUADRIMEX ANTI-LISERON AEROSOL ;

L'Afssa émet un avis favorable à la demande de changement de nom de la préparation QUADRIMEX ANTI-LISERON AEROSOL en C MOUSSE ANTI-LISERONS, présentée par CAUSSADE SAS ; la mise sur le marché de C MOUSSE ANTI-LISERONS doit se faire dans des conditions, notamment d'étiquetage et d'emploi, strictement identiques à celles prévues pour le produit QUADRIMEX ANTI-LISERON AEROSOL.

Pascale BRIAND